Droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit

RÉSULTATS ATTENDUS	NOTES
• Capacité renforcée des organisations internationales, régionales et canadiennes en matière de sécurité humaine.	
• Plus grande universalisation de la Convention et de la norme internationale contre l'utilisation des mines AP et renforcement important de la capacité d'action antimines des États parties touchés par les mines et des organisations antimines.	
• Allégement des souffrances dans les communautés touchées par les mines grâce à la ratification de Convention d'Ottawa ou l'accession à celle-ci par une majorité des États touchés par les mines.	
• Diminution du nombre de victimes des mines et rétablissement de l'utilisation sûre et productive des terres.	
• Soutien de la Convention d'Ottawa.	

Créer la différence

En vertu de son engagement vis-à-vis des Amériques, le Canada a assuré un soutien technique et une contribution financière de 692 177 dollars sur une période de deux ans afin d'aider le Pérou, l'Équateur, le Honduras et le Nicaragua à détruire plus de 640 000 mines antipersonnels. La destruction de ces mines s'est déroulée en conformité avec les normes environnementales du Canada. La destruction des stocks de réserve, notamment ceux de mines en état de détérioration ou toxiques, a souvent produit d'importants bienfaits environnementaux.